



## COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

### DECISION n° 2022 - 472

#### I.1.12 - Modifications MAPA fournitures et services

### **OBJET : Stratégie locale de gestion de la bande côtière action 5.1.3 : Préparation et anticipation des mesures de relocalisation des enjeux bâtis dans les secteurs des perrés du Pyla et de la Corniche**

Marché 22N01

Avenant n° I

DGA Ressources  
Direction des affaires  
juridiques et de la  
commande publique

Réf. : HV/RV 253492

DGS :

DGAR : *AS*

CAB :

CS :

#### **Le Maire de LA TESTE DE BUCH**

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

**Considérant** le marché de « Stratégie locale de gestion de la bande côtière action 5.1.3 : Préparation et anticipation des mesures de relocalisation des enjeux bâtis dans les secteurs des perrés du Pyla et de la Corniche » notifié le 09 juin 2022 avec le groupement SAS KWBG (mandataire) 36 sente des Gabarres 33300 BORDEAUX et la SAS SEGAT 31 rue Etienne Marey 75020 PARIS pour un montant de 29 625 € HT.

**Considérant** qu'il figure une erreur matérielle au contrat, concernant le montant HT de l'étape 4 (*Précision sur la suite des réflexions et préparation des résultats obtenus dans l'action de bilan de la mise en œuvre et d'actualisation de la stratégie locale*), et le montant total HT du marché, rendant ces prix incohérents au regard des montants TTC et des montants figurant à la DPGF.

**Considérant** qu'il convient de préciser que le montant de l'étape 4 est de 5 600 € HT et que le montant total du marché s'élève bien à 29 625 € HT.

### **DECIDE**

#### **ARTICLE I**


De signer un avenant avec le groupement **SAS KWBG / SAS SEGAT** sans incidence financière.

#### **ARTICLE II**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Responsable du SGC de Belin-Beliet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 20/09/2022

  
**Patrick DAVET**

Maire de LA TESTE DE BUCH  
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220920-DEC2022\_472-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Affichage : 22/09/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

